

# L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°57  
OCTOBRE 2022



**« Nettoyons la nature  
de Trémeur »**



**Comice agricole**



**Site officiel de Trémeur**



Mairie de Trémeur  
☎ 02 96 84 80 98  
mairie.tremeur@wanadoo.fr  
www.tremeur.fr

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

Directeur de la Publication : Francis DAULT Impression : imprimerie Lamballaise

**Les pessimistes disent qu'octobre annonce la fin des beaux jours, le retour de la fraîcheur, des frimas, de la pluie : c'est l'antichambre de l'hiver. Les optimistes vous incitent à profiter des couleurs de l'automne, vous disent que le froid est une étape incontournable dans le cycle de la vie, ...**

**En ce début d'automne, choisissons d'être positifs : « Focus sur les bonnes nouvelles trémeuroises ».**

## **Une actualité morose voire anxiogène**

Quel qu'en soit le support média, les mauvaises nouvelles font la « une ». La guerre est à nos portes, les relations internationales sont tendues, l'énergie et l'eau deviennent des ressources rares, l'inflation est repartie et génère des tensions sociales, la récession menace, l'incertitude s'installe et plombe le moral de chacun.

Loin de moi l'idée de jouer l'autruche, de nier cette réalité dont chacun mesure les effets néfastes au quotidien mais il faut également « regarder au-dessus des nuages » et parler des belles choses, de ce qui a été réussi, des projets à venir et des initiatives prises au niveau communal. A titre d'exemple, nous nous réjouissons de la réfection de la route de Sévignac. Six années de débats avec le département, les communes voisines et les professionnels n'ayant pas abouti, la commune a pris l'initiative de financer les travaux : c'est enfin chose faite au profit des riverains et des usagers.

## **Nos associations et nos habitants ont du talent**

Il y a quelques années, l'association des agités de la rosette avait utilisé l'expression « Nos habitants ont du talent » pour organiser une exposition présentée à la salle des fêtes. L'idée était de réunir les savoir-faire des trémeurois et de les inciter à exposer. Au final, ce fut une belle réussite et l'opportunité de connaître les œuvres et travaux de nombreux trémeurois (peinture, sculpture, tissage, poterie, broderie, couture, ...). Du talent, il y en a fallu aux douze concurrents qui ont confectionné les gâteaux présentés au jury lors de la fête du chocolat du 16 octobre. Les élèves de l'école n'ont pas été en reste puisqu'ils ont « décliné » le thème du chocolat sur les panneaux d'exposition. Ce rendez-vous gourmand a connu un très vif succès auprès de tous les publics.

Nous retrouverons ce même esprit positif et de solidarité dans l'organisation du Téléthon le trois décembre. Les bénévoles accueilleront à la maison de l'enfance, les cyclistes, motards et accompagnateurs du relai des 10 clochers et contribueront au financement de la recherche.

L'école est un lieu de vie et de rencontre. Les projets pédagogiques proposés par les enseignantes, réclament des moyens financiers que, conjointement, la mairie et les parents d'élèves, s'efforcent de récolter. En participant à ces activités, chacun contribue à la vie de l'école et à l'avenir de nos enfants.

Après deux années d'incertitude liée notamment à la COVID, le club de judo s'est renouvelé avec 87 adhérents et un conseil élargi à 13 membres. Une nouvelle dynamique s'est créée autour du judo, du ju-jitsu, du taïso et du renfort musculaire. Ce redémarrage est une très bonne nouvelle.

Le club des Ifs propose aussi de nouvelles activités. Depuis quelques semaines, les membres peuvent profiter des bienfaits de la gymnastique, de la sophrologie, des sorties extérieures vers Dinan, ...

En septembre, une équipe de foot loisir a vu le jour au sein de l'Association Sportive Broons Trémeur. Elle jouera le vendredi en nocturne. Le terrain de Broons étant déjà utilisé le soir, il a été nécessaire d'équiper le terrain de Trémeur d'un éclairage LED, basse consommation. C'est une activité de plus sur la commune.

Ces initiatives et ces réalisations doivent nous aider à vivre un automne aussi beau que possible.

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire,  
Francis DAULT



## SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

#### ■ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

#### ■ Avenant à la convention avec l'EPF permettant de modifier le montant des démolitions et du désamiantage du TNC

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité d'accompagner le maintien de ce dernier commerce en réhabilitant cet ensemble immobilier qui pourrait accueillir le commerce, un grand logement locatif à l'étage et une salle des jeunes, sur la commune de Trémeur

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 1, rue de l'abbaye. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Trémeur a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 14 avril 2017. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le 21 juillet 2017, l'EPF s'est porté acquéreur des murs du commerce conformément aux stipulations de la convention opérationnelle.

Malheureusement, le 20 mai 2020 un incendie volontaire a détruit le bien entraînant la nécessité de procéder au désamiantage et la déconstruction des parties du bâtiment non détruites. Le montant d'action foncière fixé dans la convention opérationnelle du 14 avril 2017 s'établissait à la somme de 170 000 € et ne comprenait pas de dépenses relatives à la déconstruction.

Pour pouvoir procéder à l'engagement des sommes nécessaires à la réalisation des travaux, il est nécessaire pour l'EPF que ce montant d'actions foncières soit revu et porté à la somme de 300 000 €. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières du 14 avril 2017,

**Vu** le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la commune de Trémeur souhaite réaliser une opération de maintien du dernier commerce « EPI » à Trémeur,

**Considérant** qu'au regard aux événements intervenus le 20 mai 2020, il est nécessaire de revoir le montant d'action foncière prévu initialement, pour permettre à l'EPF Bretagne de pouvoir engager les sommes nécessaires à la déconstruction des parties du bien non détruites par l'incendie volontaire,

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°1 prenant en compte ces modifications,

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- Privilégier les opérations de restructuration ;
- Viser la performance énergétique des bâtiments ;
- Respecter le cadre environnemental ;
- Limiter au maximum la consommation d'espace ;

**Considérant** que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 2.3 « Engagement financier de l'EPF Bretagne » de la convention initiale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 14 avril 2017, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ■ Mission d'accompagnement budgétaire, financier et de formation

M. le Maire expose :

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30 et 46 alinéa 3

**Vu** le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

**Considérant** le besoin de recourir à un intervenant extérieur en matière d'expertise financière,

**Considérant** la mission définie comme suit : analyse financière, gestion et stratégie financière, préparation budgétaire, programmation pluriannuelle des investissements, formation des élus et de l'administration.

**Considérant** que la mission peut être assurée par un fonctionnaire, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités, qui permet d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

**Considérant** que la rémunération sera versée au prorata du temps passé par l'intervenant sur les missions confiées

**Considérant** que la mission peut s'interrompre à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

**Considérant** l'expertise de Monsieur Johann LEGENDRE, consultant finances pour le CDG 35 dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place de la comptabilité analytique et également du contrôle de gestion, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de recourir à cette mission d'expertise financière et de formation, AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'activité accessoire, sur la base de 110.00€ brut/heure et DECIDE de prévoir les crédits au budget.

Yohann FOURNIER précise que chaque élu, a un compte personnel de formation, qui pourrait peut-être permettre la prise en charge de certaines formations dans le cadre du mandat électoral.

## ■ Devis travaux de réhabilitation Voie Communale n°1

Une recherche de devis a été lancée pour les travaux de réhabilitation de la Voie Communale n°1.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, Monsieur Stéphane PERRAULT, travaillant pour l'entreprise COLAS, sort de la salle et ne votera pas sur ce sujet.

Monsieur le Maire présente les trois propositions des entreprises EUROVIA, EUROVIA (marché Lamballe Terre et Mer) et COLAS.

	Devis HT avril 2022	Conditions de révision	Devis HT septembre 2022
<b>EUROVIA</b>	116 282,00 €	Maintien du devis pour travaux en 09/2022 ?	116 282,00 € (estimation)
<b>EUROVIA (marché LTM)</b>	97 053,00 €	Révisions indices TP : Réclamations Eurovia :	109 831,00 € (estimation) 123 580,00 € (estimation)
<b>COLAS</b>	89 112,00 €	Maintien du devis pour travaux en 09/2022	89 112,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise COLAS et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 89 112 € HT.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

### ■ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### ■ Approbation du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027

M. le Maire de Trémeur informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- ◆ Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- ◆ Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- ◆ Soutenir les communes "rurales"
- ◆ Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- ◆ Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à **86 943,00 € H.T.**

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2000 habitants < Communes < 7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	50 000 €

Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l'« Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques.



Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

A noter également que pour les communes « rurales » dont la strate de population DGF 2021 est inférieure à 500 habitants, le financement des travaux portant sur les bâtiments publics ne recevant pas de public et la voirie communale pourront être soutenus au titre du CDT 2022-2027 (sous réserve pour la voirie d'une mobilisation de l'enveloppe CDT 2022-2027 limitée à 30 % sur la durée totale du contrat).

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000€ HT et supérieures à 500 000 € HT.

Des incitations et engagements socle sont attendus par le Département dont la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dédiés aux « permanences sociales » effectuées par les services sociaux et médicaux sociaux du Département, notre participation aux conférences sociales du territoire, ainsi que la valorisation de la participation financière du Département auprès du public selon les moyens et supports définis défini par la Charte départementale de visibilité (annexe 2 CDT 2022-2027).

La gouvernance des CDT2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues.

Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

L'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

### **Considérant l'ensemble de ces éléments,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 86 943 € H.T. pour la durée du contrat ; et **autorise** M. le Maire ou son représentant.e à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

### **Eclairage du terrain de football : nouveau plan de financement**

#### **Demande d'une participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation de 25 400 € a été accordée à la commune au titre du plan de relance départemental pour l'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR.

Pour mémoire, afin d'éviter la sur-fréquentation des terrains de BROONS, l'AS BROONS TRÉMEUR a soumis ce projet à la municipalité trémeuroise. Cette demande était également motivée par la difficulté d'assurer les entraînements des nouvelles équipes féminines sur des créneaux horaires acceptables.

Le FAFA considère comme non recevable le devis « Adaptation de l'alimentation électrique » d'un montant de 3 276,74 €, ainsi que la ligne « divers » de 6 000 €. Le devis de l'Entreprise Allez, reçu après la délibération du 08 novembre 2021, est intégré au budget.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refaire une demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur avec un nouveau plan de financement.



## NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
SDE : Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé et de 8 projecteurs LED	49 000.00 €	« Deuxième Plan de relance du Conseil Départemental 22	25 400.00 €	40
Frais ingénierie SDE	5 600.00 €	Autofinancement : Commune de Trémeur	14 927.00 €	26
Entreprise ALLEZ : fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage	5 727.00 €	Aide demandée au Fonds d'Aide au Football Amateur	20 000.00 €	34
<b>TOTAL</b>	<b>60 327,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 327,00 €</b>	<b>100</b>

Le dossier technique de l'installation d'éclairage a été envoyé à la ligue de Bretagne début septembre. Il sera examiné le 22 septembre prochain.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- \* Début des travaux : juillet 2022
- \* Fin des travaux : octobre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le dossier de demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet d'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR et APPROUVE le nouveau plan de financement et l'échéancier des travaux ci-dessus détaillés.

### **■ Approbation de la nouvelle proposition du SDE pour l'effacement des réseaux sur la rue de la Rosette et le lotissement des Pommiers.**

Guy CORBEL, Adjoint, présente à l'assemblée le nouveau chiffrage du projet d'effacement des réseaux à réaliser sur la Rue de la Rosette et le Lotissement des Pommiers, chiffrage réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de la Rosette et lotissement des Pommiers » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 135 000 € TTC.**

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à **45 000 €**.

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de la Rosette et Lotissement des Pommiers » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 67 392 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **40 560 €**.



- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **30 000 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **30 000 €**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

## ■ **Convention tripartite pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention tripartite entre la Commune de TRÉMEUR, Lamballe Terre & Mer et Terres d'Armor Habitat (anciennement Côtes d'Armor Habitat) pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements locatifs sociaux sur le lotissement du Puits Gaulois (lots 3 et 4).  
(délibération votée le 13 septembre 2021).



En avril 2022, Terre d'Armor Habitat demande à être exonérée de sa participation de 15 000 €. Lamballe Terre et Mer négocie, une rencontre est prévue le mercredi 14 septembre 2022.

## ■ **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Le Maire informe que dans le cadre des orientations politiques définies par le Plan Local de l'Habitat 2020-2025, Lamballe Terre et Mer souhaite instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants de plus de deux ans. Ce dispositif peut également être instauré par les communes, auquel cas les délibérations communales sont prépondérantes sur celle de l'EPCI.

Le Maire de TRÉMEUR expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il rappelle que les objectifs sont de limiter la vacance de longue durée et d'accroître l'offre de logements.

Les élus émettent quelques remarques : Comment vérifier la vacance des logements (relevé de compteurs, mobilier...).



Le Maire propose de voter le report de cette décision afin d'avoir de plus amples renseignements. Résultat : 8 votes pour délibérer ce jour, 6 votes pour le report.

La délibération est donc votée ce jour.

**Vu** l'article 1407 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée, 8 voix pour et 6 abstentions

**DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



## ■ Attribution des subventions aux associations - année 2022

Carole BASTIEN présente la proposition de la Commission Vie Associative.

Les élus décident d'attribuer 50 € à la FNACA et 70 € à l'association DAOUDOUR.

Après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis favorable et décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions résumées dans le tableau ci-joint :

ASSOCIATIONS	2022
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe) (emploi entraîneur)	930.00 2 000.00
Amicale Laïque (subvention fixe) Sorties scolaires (2021/2022)	1 070.00 1 099.00
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	40.00
Croix d'Or de BROONS	40.00
Aide Familiale Rurale de BROONS	85.00
Chorale « Chœur d'Arabesque)	200.00
Protection Civile (0.05 x 783 hb)	39.15
Comice agricole (0.47 € x 783 hb) Subvention animation	368.01 1 000.00
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette	400.00
Séjours scolaires collèges Broons (15 €/ élève/séjour) Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/ apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes	
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE	70.00
Club des lfs (Gymnastique douce)	100.00
FNACA	50.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 981.16 €</b>

## ■ Décision modificative budgétaire DM n°1 pour le budget annexe « Commerce Multiservices »

Monsieur le Maire informe que le montant du remboursement des intérêts (2 650,50 €) de l'emprunt de 300 000 € n'a pas été prévu correctement au budget primitif 2022. (prévu : 2511,46 €)

Il convient d'y remédier suivant la proposition suivante :  
Fonctionnement :

+ 139.04 € à l'article 66111 « intérêts »

- 139.04 € à l'article 637 « Autres impôts, taxes... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable à la Décision Modificative n°1 sur le budget annexe « Commerce Multiservices ».



## ■ Approbation de la nouvelle proposition du SDE pour l'effacement des réseaux sur la rue de la Rosette et le lotissement des Pommiers.

- Guy CORBEL, adjoint, informe que des arbitrages sur les investissements seront pris suite à la prospective budgétaire.

- URBANISME : révision PLU

Guy CORBEL informe que les communes notifient à la communauté d'agglomération la délibération prescrivant la révision du PLU communal et envoient le dossier arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour avis. A chacune de ces étapes, la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer intervient dans le domaine de ses compétences et émet des recommandations par rapport à la Loi Climat et Résilience et aux travaux du SCOT.

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- \* Jean-Michel BUIS, 5 Le Robieu, décédé le 17 août 2022 à l'âge de 49 ans.
- \* Virginie GUITTON, née QUINQUENEL, Les Dineux, décédée le 1er octobre 2022 à l'âge de 101 ans.

### Mariage :

- \* Sandrine BOURSICOT et Pierrick GOURDAN, 1 Les Bas Dineux, mariés à Trémeur le 13 août 2022.
- \* Alicia RAYMOND et Alexis DEKHIL, domiciliés à Saint-Onen-la-Chapelle, mariés le 27 août 2022 à Trémeur.
- \* Elodie MORVAN et Thomas MARCELLINI, 8 BIS rue de la Rouelle, mariés le 3 septembre 2022 à Trémeur.

### Naissance :

- \* Kézia MERRIEN PIVIDORI, née à Saint-Brieuc le 19 juin 2022, fille de Teddy MERRIEN et Angélique PIVIDORI.
- \* Yanaël BOUTREUX, né à Saint-Grégoire le 4 juillet 2022, fils de Joël BOUTREUX et Sarah PLANCHENAULT.
- \* Théo HALIS, né à Saint-Brieuc le 8 juillet 2022, fils de Naïm HALIS et Natacha GUIGUIN.
- \* Maël HAGUET GEFROS, né à Plérin le 19 juillet 2022, fils de Guillaume HAGUET et Charlène GEFROS.
- \* Elie RIGOUIN CHAMPION, né à Saint Grégoire le 5 octobre 2022, fils de Charles Antoine RIGOUIN et Sorrel CHAMPION

## PERMANENCES DES ÉLUS

Pour une information plus adaptée aux demandes de la population nous vous informons que les rencontres avec les adjoints se feront désormais par rendez-vous par le biais du secrétariat. Il n'y aura donc plus de permanences le samedi matin en mairie.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

**QUI ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.** Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

### **COMMENT ?**

♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

**QUAND ?** Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

## DON DU SANG

### Les prochaines collectes :

- \* Le jeudi 24 novembre

## URBANISME

- \* GEOFFROY Philippe, 7 lotissement du Chêne Coché, pour la construction d'un garage et le remplacement de deux portes de garage.
- \* PENA Ginette, 17 lotissement de l'Abbaye, pour la construction d'une pergola, d'un portail coulissant et d'un portillon.
- \* DELAHAIE Isabelle, 6 lotissement de l'Abbaye, pour le remplacement d'un portail.
- \* EDF ENR pour RIBAUT Denis, 16 lotissement de l'Abbaye, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.
- \* SALABERT Matthias et Fanny, 16 La Houssaye, pour la construction d'une pergola.
- \* POINCU Olivier, 16 lotissement des Villes Guimont, pour l'extension d'un garage.
- \* CAP SOLEIL - CSE pour HÉDÉ Jean-Luc, 4 La Hautière, pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques.
- \* DAULT Francis, 3 La Fontaine Glé, pour l'installation de 16 panneaux photovoltaïques.
- \* COMMUNE DE TRÉMEUR, 5 rue des Écoliers, pour la construction d'une rampe d'accès PMR.+
- \* LORET Véronique et Olivier, 5 Le Fouteau, pour la modification d'ouvertures en façade.
- \* OPEN ÉNERGIE pour LEFFONDRE Yvon, 2 La Ville Es Fourrés, pour l'installation de 18 panneaux photovoltaïques.
- \* LEROUX ETRILLARD Pierre, 1 Impasse des Hirondelles, pour un ravalement de façade.

## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

**Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement comme Broons ou Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.**

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Ces demandes se feront exclusivement sur rendez-vous :

À Broons : 02 96 84 60 03

À Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 02 96 31 61 62

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

**NB** : Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

## CONDITIONS DE CIRCULATION

Un **RAPPEL** sur les conditions de circulation dans le centre bourg, où une « zone 20 » a été créée et ce qui implique les effets suivants :

- ☀ **Priorité absolue aux piétons et cyclistes**
- ☀ Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée
- ☀ Vitesse de tous les véhicules **limitée à 20 km/h**
- ☀ Régime de **priorité à droite** à toutes les intersections.



**Merci à tous de faire preuve de civisme.  
SOYEZ VIGILANTS**

## CHIENS ET CHATS EN DIVAGATION

Il est nécessaire que les propriétaires d'animaux prennent des mesures primordiales afin d'éviter tout accident et dommage pouvant résulter de la divagation d'animaux.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Les dommages causés par des chiens divagants ne sont pas pris en charge par l'État mais par l'assurance du détenteur du chien ». Les propriétaires négligents ou irresponsables s'exposent en outre à des poursuites pénales.

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

### Permanences - année 2022

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE 2022 sur RV uniquement				
LIEU	JOUR	HORAIRES	N° D'APPEL	LIEU DE PERMANENCE
YVIGNAC LA TOUR	1 <sup>er</sup> lundi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 86 01 59	Mairie
CAULNES	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 88 70 30	Mairie
EVAN	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 27 40 33	Mairie
LEHON	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 87 40 40	Mairie déléguée
AUTRES		9h30 - 12h00	06 37 62 87 97	Selon possibilité

(\*\*) En cas de jours fériés, les permanences sont reportées au même jour de la semaine suivante.

**Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit** de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative de la guerre 14-18 aura lieu le vendredi 11 novembre à 11h20. Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école seront présents et chanteront la Marseillaise.



## SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne en août. Il permettra notamment aux habitants :

- ☀ D'effectuer des démarches en ligne : acte de naissance, mariage, décès...
- ☀ De connaître les modalités relatives à l'urbanisme : déclaration de travaux préalable, permis de construire...
- ☀ D'accéder aux comptes-rendus des conseils municipaux, les menus de la cantine, événements et actualités.

Et pour les futurs habitants de se renseigner sur la vie de notre commune.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site : [www.tremeur.fr](http://www.tremeur.fr)



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - ÉCLAIRAGE

Compte-tenu du contexte de tension énergétique, la commune choisit de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de son territoire.

Ainsi, à compter du 24 octobre 2022, **l'éclairage nocturne** sera éteint de 21h à 6h30 au niveau du bourg et de 20h30 à 7h30 au Menu Bois.

Concernant les décorations de Noël, elles se situeront principalement au sein du bourg, de la mi-décembre jusqu'au 3 ou 4 janvier 2023.



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - EAU

Le département des Côtes d'Armor est placé en état « **alerte renforcée sécheresse** » au titre des milieux aquatiques et de la ressource en eau destinée à la consommation humaine jusqu'au **30 novembre 2022**. Il est donc **INTERDIT** d'arroser le potager de 8h à 20h, de nettoyer les véhicules, les façades, les murs, les terrasses, les toits,...

Les agents en charge de la police de l'environnement sont susceptibles de procéder à tout type de contrôle portant sur la bonne application des règles de gestion définies par l'arrêté du 13 octobre 2022 et sur la bonne application des règles de prélèvement.

Il ne doit donc pas être fait obstacle ou entrave à l'exercice des missions de contrôle confiées aux agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement sous peine de poursuites judiciaires réprimées par l'article L.173-4 du code de l'environnement.

Le non-respect des mesures de limitation des usages de l'eau prescrites par l'arrêté du 13 octobre 2022 est puni et réprimé de la peine d'amende (5<sup>ème</sup> classe) prévue à l'article R.216-9 du code de l'environnement ; c'est-à-dire une amende pouvant atteindre 1 500 €.



## LES ATELIERS ÉQUILIBRE

Chaque année, une personne sur trois âgée de plus de 65 ans fait une chute. Les conséquences peuvent être sérieuses : hospitalisation, perte de confiance en soi, isolation. Heureusement, il existe des moyens simples de prévenir ce risque.

En petits groupes, vous apprendrez à travailler votre équilibre, à vous relever après une chute, à améliorer votre coordination. C'est un programme de 10 séances qui se déroulera à la salle des fêtes.

L'animateur vous proposera aussi des exercices simples à faire chez soi.

Grâce aux ateliers Équilibre, vous apprenez à :

- ✿ Mieux connaître ces capacités
- ✿ Améliorer l'équilibre
- ✿ Se relever en toutes circonstances
- ✿ Reprendre confiance en soi

Le tout dans une ambiance conviviale !

Cette action est proposée par « POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE » et financée par la Carsat Bretagne, la MSA, la CNRACL et l'Ircantec.



## TÉLÉTHON - LE RELAIS DES 10 CLOCHERS



✿ **Samedi 19 novembre 2022** à la salle des fêtes de Trémeur : Repas à emporter à 12 € la part (poulet basquaise - fromage - dessert)

✿ **Vente de saucissons** : la commande est à déposer à la mairie ou dans la boîte aux lettres chez Jo et Chantal CORLOSQUET jusqu'au 10 novembre 2022.

✿ **Samedi 3 décembre 2022** : des randonnées pédestres et cyclistes au profit du téléthon.

⇒ Randonnées pédestres : un circuit de 7 km et un autre de 12 km. Départ de la salle de la petite enfance vers 9h.

⇒ Randonnées cyclistes : un **circuit n°1** pour les adeptes du vélo ; départ de Trédias vers Mégrit - Trémeur - Sévignac - Rouillac pour arriver à Éréac.

Un **circuit n°2** pour les enfants et les cyclistes occasionnels ; départ de Trédias vers Yvignac-la-Tour - Broons - Plumaugat - Lanrelas pour arriver à Éréac.

La participation aux randonnées est de 5 €. Avis aux volontaires pour la bonne cause !







## OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

Il y a quelques mois, les quatre jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes de Trémeur ont présenté leurs projets à la municipalité. Un de leur principal objectif était de mettre en place une opération écologique et responsable, à savoir le ramassage des déchets.



**Matinée « Nettoyons la nature de Trémeur »**

Cette opération « **Nettoyons la nature** » s'est déroulée, sous le soleil, samedi 17 septembre en partenariat avec le Centre E.Leclerc qui fournissait sacs et gants.

À cette occasion, toute la population Trémeuroise était conviée et de nombreux habitants, adultes et enfants ont répondu présents. Des enfants de Mégrit, la commune voisine, étaient également venus prêter mains fortes.

Divisés en 5 groupes, ces bénévoles se sont partagés plusieurs secteurs afin de s'étendre sur une bonne partie de la commune. La récolte a été fructueuse, 75 kg de déchets amassés en 2h30. Un bon moment de solidarité apprécié par les participants qui sont prêts à recommencer.

En accord avec la municipalité, les jeunes conseillers municipaux aimeraient réitérer cette opération durant le premier semestre 2023 afin de limiter la propagation de déchets qui pollue notre environnement.

## LA RENTRÉE À L'ÉCOLE DES TILLEULS

La rentrée 2022 - 2023 s'est faite en douceur avec, pour débiter la journée, un café, offert par la mairie, pour accueillir les parents et les enfants.

Ensuite, les 88 élèves ont rejoint leur classe respective. L'effectif est un peu en baisse cette année dû à des déménagements et à un nombre important d'enfants ayant pris le chemin du collège

Comme à leur habitude, les enseignantes travaillent sur différents projets. Cette année Mme Carsberg a fait le choix d'organiser un séjour aux sports d'hiver avec ses élèves de CM1 - CM2.



**Le jus de pomme**



Durant ce séjour, elle aimerait faire participer les enfants à une balade de chien de traîneaux. Pour financer celle-ci, une cueillette de pommes a été effectuée autour de l'école afin d'en faire du jus et de le vendre aux familles. La conception de ce jus de pomme s'est réalisée en collaboration avec l'entreprise « Le Petit Verger » de St Carné et avec la participation de certains enfants et parents. Cette opération s'est déroulée en deux fois et a permis de récolter quelques bénéfices.

Une collecte est également lancée sur la « trousse à projets » pour continuer à récolter des dons :

<https://trousseaprojets.fr/projet/4896-allons-decouvrir-la-haute-montagne>

**Les élèves, les professeurs des écoles et le personnel communal**





## TRAVAUX RUE DE LA ROSETTE

Dans quelques semaines (fin novembre - début décembre), des travaux auront lieu dans la Rue de la Rosette. Ces travaux, d'une durée de 10 jours environ, ont pour but de remplacer ponctuellement les canalisations d'eaux pluviales qui sont détériorées. Ces travaux vont précéder l'enfouissement des réseaux aériens (éclairage, basse-tension), qui seront menés par le SDE (syndicat départemental d'énergie) début 2023, puis le passage de la fibre optique par le syndicat mixte régional Mégalis.

## LES TRAVAUX DE LA VC1 - ROUTE DES DINEUX VERS SÉVIGNAC

Les travaux de réfection de la route communale VC1 ont été menés fin septembre. Ils ont consisté à :

- ✿ purger la chaussée dans les zones les plus dégradées
- ✿ buser ponctuellement les fossés
- ✿ approfondir certains fossés pour assainir la structure de la chaussée
- ✿ corriger le profil général de la route
- ✿ refaire la couche de roulement de la chaussée sur environ 1,1 km
- ✿ caler les accotements

Les matériaux mis en œuvre sont de la grave-bitume pour les purges, de l'enrobé à froid pour la couche de roulement en section courante, et de l'enrobé à chaud pour les secteurs plus sollicités (carrefours, entrées / sorties de ferme). Les travaux réalisés correspondent à un usage de voie communale, sans trafic poids lourds, hormis le passage des engins et livraisons agricoles.

Avant travaux



Après travaux



## SOIRÉE APÉRO CONCERT



## REPAS DES AÎNÉS

Une journée importante pour nos anciens avec une ambiance chaleureuse qui les fait sortir de chez eux. Cela se passe tous les deux ans.

Le repas des aînés fait donc son grand retour le samedi 26 novembre à la salle des fêtes. Étant offert par la commune à ses aînés, c'est un rendez-vous très attendu. Il donne l'occasion de partager des moments d'échanges et de convivialité, en se réunissant autour d'un bon repas servi au son de l'accordéon. Faute des crises sanitaires successives, ce temps fort n'avait pas eu lieu depuis 2018.



**Prochaine Ardouzette en  
février 2023**  
**DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES**  
**au plus tard**  
**le lundi 26 décembre 2022**  
en mairie ou par courriel :  
accueil.tremeur@gmail.com  
**Tout article remis après cette  
date  
ne pourra pas être publié.**



## ÉNERGIE - EAU



Lamballe Terre & Mer vous propose des **visites gratuites** d'un conseiller en économies d'énergie de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Saint-Brieuc). Ces visites Eau Energie sont destinées aux locataires et propriétaires de l'ensemble des communes ; dédiées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement, votre éligibilité sera vérifiée par le conseiller de l'ALEC. **Attention**, ce ne sont pas des diagnostics énergétiques ou des audits énergétiques.

Lors de ces visites, on aborde le logement dans son ensemble, les usages, les factures, les équipements. Des conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort. À cette occasion du petit matériel économe est installé gratuitement.

Pour demander une visite, n'hésitez pas à contacter BONJOUR HABITAT au 02.96.32.96.66 ou l'ALEC au 02.96.52.56.50

## MOBIL' ACTIONS - LES DÉPLACEMENTS SOLIDAIRES

Vous êtes demandeurs d'emploi, salariés en insertion professionnelle, bénéficiaires de minima sociaux, intérimaires ou stagiaires de la formation professionnelle ; vous avez besoin de conseils, d'appui, pour lever les freins liés à vos déplacements. La plateforme mobilité est là pour vous aider !

Un(e) conseiller(ère) établira avec vous un diagnostic mobilité et vous accompagnera vers une solution mobilité adaptée.

Vous pouvez les contacter :

par mail [mobilactions@penthièvrereactions.fr](mailto:mobilactions@penthièvrereactions.fr) ou au 07.67.96.09.42



	Jour	Semaine	Mois	Caution
Vélo assistance électrique	4 €	20 €	80 €	60 €
Scooter	4 €	20 €	80 €	60 €
Vélo	1 €	5 €	20 €	/



*L'assurance est comprise pour la location des scooters (pour les conditions et couverture, par type de véhicule, se référer au contrat de location)*

## MSA D'ARMORIQUE - CONCOURS APPEL À PROJET JEUNES

Comme chaque année, la MSA d'Armorique organise le concours « **Appel à Projets Jeunes : Mieux vivre en milieu rural** » visant à soutenir les projets collectifs des jeunes de 13 à 22 ans.

L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune ou canton. Les actions devront se dérouler sur le département et concerner une thématique dans les domaines de la culture, la citoyenneté, l'économie sociale ou la solidarité. Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la MSA d'Armorique :

<https://armorique.msa.fr/lfp/appel-a-projets-jeunes>





## PERMANENCES BONJOUR HABITAT - NOVEMBRE 2022

Les permanences Bonjour Habitat



NOVEMBRE 2022

02 96 32 96 66

Mercredi 2	9h - 12h Sur RDV	Espace France Service 23 rue de Penthièvre Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle	ALEC
Mercredi 2	14h - 17h Sur RDV	Site de Lamballe Terre & Mer rue Christian de la Villéon Saint-Alban	ALEC
Mardi 8	9h - 12h Sur RDV	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	ALEC
Mardi 8	14h-17h Sur RDV	Mairie de Moncontour 1 rue de Bel Orient Moncontour	ALEC
Jeudi 17	9h - 12h Sur RDV	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	ALEC
Jeudi 17	14h - 17h Sur RDV	Site de Lamballe Terre & Mer rue Christian de la Villéon Saint-Alban	ALEC
Mardi 8	9h30 - 12h30	Espace France Service 23 rue de Penthièvre Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle	SOLIHA
Mardi 15	9h - 12h	Site de Lamballe Terre & Mer rue Christian de la Villéon Saint-Alban	SOLIHA
Mardi 22	9h30 - 12h30	Mairie de Moncontour 1 rue de Bel Orient Moncontour	SOLIHA
Mardi 29	9h - 12h	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	SOLIHA
Tous les lundis	14h30 – 17h30	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	SOLIHA OPAH-RU
Jeudi 10	14h - 17h Sur RDV	Maison du département 17 rue du jeu de Paume Lamballe-Armor	ADIL
Jeudi 24	14h - 17h Sur RDV	Maison du département 17 rue du jeu de Paume Lamballe-Armor	ADIL
Mardi 8	14h - 17h Sur RDV	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	CAUE
Mardi 22	14h - 17h Sur RDV	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	CAUE

# INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## LE COMICE AGRICOLE

Cette année, c'était à Trémeur d'accueillir le comice agricole du canton le samedi 3 septembre dernier. La météo ensoleillée, a permis que cette journée se déroule dans de bonnes conditions avec une équipe de 70 bénévoles.

La matinée a débuté avec des randonnées de 7 et 12 kilomètres. Ensuite 500 repas ont été servis le midi dans une ambiance musicale avec La Fanfare Del Sol. Celle-ci a ensuite déambulé sur le site parmi les vaches, chevaux de trait et porcelets. Différentes animations étaient également programmées : concours de labours, concours de fruits et légumes, concours de tracto-force, photocall, maquillage pour enfants avec la présence d'une mascotte cochon ! Pour clôturer cette journée, des prix ont été attribués aux vainqueurs.

L'assemblée générale 2022 du comice aura lieu le vendredi 2 décembre à 20h00 à la salle des fêtes de Trémeur.



À la découverte des vaches et veaux



Repas convivial dans une ambiance musicale



Discours d'inauguration par le Président du comice agricole, Philippe SALABERT

## MÉDIATHÈQUE - BROONS

Le réseau des médiathèques de Broons, Mégrit, Lanrelas et Eréac est ouvert à tous. L'accès aux médiathèques et aux animations proposées est libre et gratuit. L'abonnement est gratuit également pour les personnes résidant sur le territoire de Lamballe Terre et Mer (adultes et enfants).

L'abonnement permet d'emprunter 12 documents (livres, revues, CD, DVD) par carte pour 1 mois.

Renseignements au 02 96 80 00 44 ou par mail :

[mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr](mailto:mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr)

Vous pouvez aussi consulter le site : [lirici.dinan-agglomeration.fr](http://lirici.dinan-agglomeration.fr)

## MAISON SPORT SANTÉ DE L'OISCL

L'OISCL a obtenu la labellisation de sa Maison Sport Santé par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Sports en janvier dernier. Celle-ci ouvrira ses portes vendredi 16 septembre 2022.

L'objectif général de la Maison Sport Santé (MSS) est de promouvoir l'activité physique et sportive et lutter contre la sédentarité dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse

La MSS aura pour mission d'accueillir, orienter et accompagner toutes les personnes désireuses de pratiquer une activité physique à des fins de santé.

### Ses missions :

- ✿ Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive
- ✿ Évaluer les capacités physiques et les motivations des personnes
- ✿ Proposer des Activités Physiques Adaptées
- ✿ Orienter les personnes vers une activité adaptée à leurs besoins, et capacités
- ✿ Suivre les patients à moyen et long terme sur la modification durable des habitudes de vie.

La Maison sport santé se situe sur le site de la planchette, route de Plumaugat, dans l'ancienne salle de tennis à Broons.

Accueil et bilan **GRATUIT** sur rendez-vous uniquement.

**Renseignement et prise de rendez-vous : 07 49 72 82 60**

**Horaires d'ouverture :** vendredi, en période scolaire, 9h - 12h30 / 14h - 17h30 et mardi 9h - 12h semaines impaires.



## SPORT SANTÉ (SPORT SUR ORDONNANCE)

Séances d'activités physiques adaptées destinées aux personnes atteintes de maladies chroniques ou en ALD (cancer, maladies cardiovasculaires et respiratoires, obésité, diabète, maladies neurodégénératives...).

### Gym santé:

Lundi : 14h15-15h15 à la salle des fêtes d'YVIGNAC LA TOUR

Mardi : 15h30-16h30 à la salle des fêtes d'YVIGNAC LA TOUR

Jedi : 15h30-16h30 à la salle de danse Maison des association BROONS

### Multisport santé:

Jedi : 9h30-12h30 à la salle des fêtes de MÉGRIT

**Renseignement et inscription OISCL :** 02.96.84.73.36 - oiscl.mss@gmail.com



## CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM)

Leader pour la formation continue des actifs en dehors du temps de travail, le CNAM forme chaque année plus de 55 000 adultes et étudiants en France. Ces formations permettent de suivre avec souplesse une ou plusieurs unités d'enseignement (UE) immédiatement valorisables sur le marché du travail mais également capitalisables pour valider un diplôme. Elles sont conçues pour être compatibles avec vos autres activités. Accessible à tout moment et quel que soit le lieu où vous vous trouvez, la **formation 100 % par Internet** répond à des besoins d'efficacité et de souplesse.

Pour plus de détails sur les formations, vous pouvez consulter le site [www.cnam-bretagne.fr](http://www.cnam-bretagne.fr)

Des conseillers se tiennent également à votre disposition pour vous guider dans votre projet professionnel au 0972 311 312 (appel gratuit).



## LES AGITÉS DE LA ROSETTE

Certains craignaient que les Agités de la Rosette, victimes du Covid aient été rayés du paysage communal. Ce n'est pas le cas. L'association a montré à la mi-octobre qu'il n'en est rien. La fête du chocolat (Choc-holà !) a remporté un succès fou. Plus de 300 personnes sont passées par Trémeur ce dimanche 16 octobre.

Attirés par la gourmandise, par la curiosité, par le besoin de goûter à nouveau à la vie sociale, tous ces visiteurs ont fait une halte gourmande chez nous. Avec treize participants, le concours de desserts au chocolat a vu l'imagination, l'humour, la créativité se manifester. Nous ne citerons (sans rien enlever aux autres) que le superbe gâteau des petits cochons de Camille, 4 ans qui a eu un prix spécial jeune participante et celui d'Antoine, un jeune et nouvel habitant de la commune qui a remporté les suffrages des trois jurés. Merci à tous ceux qui ont accepté de jouer le jeu.

Le goûter a été pris d'assaut dès l'ouverture et avec près de 150 parts vendues, toutes les pâtisseries disponibles ont vite disparu. Le concours de dégustation de pralinés à l'aveugle a nourri un sacré remue-méninges et remue-papilles durant tout l'après-midi. Enfin la présence d'Isoline et Julien Poireau, les fidèles chocolatiers de Lamballe, a permis aux amateurs de bons chocolats de faire quelques emplettes.

Et encore, il ne faut pas oublier les élèves de deux classes de l'école des Tilleuls qui ont réalisé un travail remarquable sur le thème du cacao et du chocolat qui a enrichi l'exposition de cette fête.

Cette réussite est le résultat du travail de toute une équipe et l'association remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cet après-midi d'animation.

### Et maintenant ?

Dans un futur proche, un concert de musiques traditionnelles du monde est prévu soit à l'église soit à la salle des fêtes peut-être avant la fin de l'année plus probablement au début de l'année 2023. Un groupe de cinq musiciens viendra proposer un petit tour du monde des musiques qui ont marqué les traditions de nos pays voisins ou de contrées plus lointaines.

Les Agités aimeraient refaire une exposition sur le thème « Nos habitants ont du talent » comme cela avait été le cas en 2017. Nous appelons donc tous les habitants de la commune qui pratiquent un loisir artistique quel qu'il soit (peinture, sculpture, dessin, modelage, céramique, photo...) à se faire connaître pour qu'un tel projet puisse se concrétiser.

Contact : Bernard Le Guével, agentkkookko@orange.fr ou 02.96.84.80.88.

### Et après ?

Écrivez la date en gros dans vos agendas : le **samedi 24 juin**, c'est le grand retour des courses de caisses à savon avec sa grande descente dans la rue du Stade, son animation musicale, son grand repas champêtre du soir et le bal de fin de soirée. Bricoleurs du dimanche (ou des autres jours de la semaine), amateurs de sensations, amoureux de la convivialité, ne ratez pour rien au monde cette journée.



Les trois jurés du concours de dessert pendant leur délibération

La dégustation à l'aveugle de pralinés a beaucoup intéressé le public qui a joué le jeu



## L'AMICALE LAÏQUE SE RENOUVELLE

Comme évoqué lors des précédents articles, l'amicale laïque de notre commune évolue.

Nous sommes ravis de vous annoncer que notre association assure sa continuité par la présence de nouveaux membres et de nouveaux projets. C'est en ce sens que Pauline Michel et Thomas Marcellini ont été élus co-présidents de notre association suite aux départs annoncés de Sylvain Guichard et Emmanuel Leriche Mestais, co-présidents respectivement depuis 7 et 3 ans.



*Les membres de l'amicale laïque en présence du Maire.*

Les années passent, les idées changent et évoluent.... L'Amicale laïque est forte des anciens membres et de belles nouvelles arrivées et tout cela pour le bien de nos enfants, et le financement de très beaux projets menés par les enseignantes !

Pour que tout cela perdure, restons mobilisés ! Sans actions, pas de financements ! Sans financements, pas de projets !! Alors.... Bienvenue à toutes et tous !

Pour tous renseignements ou souhaits de nous rejoindre : [amicale.tremeur@gmail.com](mailto:amicale.tremeur@gmail.com)



## LE CLUB DES IFS EST DE RETOUR

Les cours de gymnastique ont repris au Dojo le mardi de 10h45 à 11h45 (50€ pour l'année) et les séances de sophrologie, le mardi, de 18h30 à 19h30. La carte d'adhérent (10€) au club est obligatoire pour ces deux activités.

Le dernier mercredi de chaque mois, nous nous réunissons à la salle des fêtes à 14h pour passer un après-midi de détente : jeux de société divers et si le temps le permet, possibilité de faire une marche pour ceux qui le désirent. Vous pouvez même découvrir la couture. Pas besoin d'être experts, les débutants sont acceptés ! Nous allons faire des ouvrages pour Noël et selon les envies de chacun (sacs, lingettes,...) À 16h30, un petit goûter est offert.



Afin de passer un hiver moins "tristounet" nous venons de décider de nous réunir 2 mercredis par mois, la date repère étant le dernier mercredi et l'autre 15 jours avant (en novembre les retrouvailles auront lieu le 16 et le 30).

Noël approche. Cette année un déjeuner dansant aura lieu le mercredi 07 décembre 2022, à la salle l'Escapade de Plénée-Jugon, suivi d'un spectacle. Rendez-vous avec votre véhicule à la salle pour 11h15. Tarif adhérents 59 € par personne. Il reste quelques places. Inscriptions urgentes auprès de Nicole GONTIER au 02.96.84.70.84.

Après une longue période d'isolement due au covid, nous reprenons progressivement notre dynamisme et nous invitons les jeunes retraités à nous rejoindre. Les inscriptions se font auprès de Gilbert CHIPOT au 02.96.84.81.24 ou Nicole GONTIER au 02.96.84.70.84 ou Régine COCHET au 02.96.84.81.07.



## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE TRÉMEUR

Nous avons procédé à notre Assemblée Générale ordinaire dimanche 11/09, pour faire le bilan de la saison passée, et prévoir la prochaine.

Nous comptons, comme l'an passé, un nouveau jeune chasseur et serons 13 membres dont 3 actionnaires.

Au plan de chasse (nombre de prélèvements autorisés par la Fédération des Côtes d'Armor après comptages), nous avons 25 lièvres et 15 chevreuils à prélever. Les gigues seront réservées pour la préparation de notre repas des chasseurs au mois d'avril.



En ce qui concerne les nuisibles, nous avons prélevé essentiellement près d'une centaine de ragondins (espèce invasive de nos rivières et étangs, importée des USA pour leur fourrure). Pas de dégâts sur les cultures par les sangliers ni par les corvidés.



Nous n'allons pas chasser le faisan commun que vous pouvez rencontrer lors de vos balades près de la Rosette. Un repeuplement de cette espèce a été diligenté par la Fédération sur les communes de Dolo et Mégrit, ainsi, 1200 faisans naturels issus des chasses présidentielles ont été dispersés le long de la vallée de la Rosette.

Nous rappelons que les propriétaires de terres sur Trémeur peuvent bénéficier de 2 invitations gratuites, dans le strict respect du règlement intérieur de notre Association. Ces invitations seront à retirer auprès du Président Daniel MORDEL (06.74.90.98.32) qui leur indiquera les limites géographiques, les secteurs en réserves, et leur fournira le règlement intérieur.





## RENÉE SALABERT : ÊTRE NÉE QUELQUE PART !

Il existe des dispositifs, des lieux, des monuments qui sont des institutions. Certaines personnes peuvent parfois devenir de véritables institutions. Le temps passé sur place, la disponibilité, les services rendus, la notoriété de la personne font qu'elle devient quelqu'un d'incontournable. Elle devient une institution. En restant près de quarante années au secrétariat de la mairie de Trémeur, Renée Salabert est devenue, qu'elle le veuille ou non, l'une de ces institutions humaines.

### À 100 % locale !

Le consommer local n'était pas encore à la mode mais Renée était bel et bien une pure locale. Comme disent les gens à la campagne, née native de Trémeur, scolarisée à Trémeur puis à Broons au collège et retour au travail dans la mairie de sa commune natale. Plus local tu meurs ! Elle débarque en 1983 à la mairie pour remplacer Nicole François qui partait pour le comité d'entraide de Broons. « Elle avait passé dix-sept ans à la mairie de Trémeur. En prenant sa place, je m'étais dit : jamais je ne resterai aussi longtemps qu'elle. Et voilà le résultat ! », commentait Renée au moment de son départ en retraite. À part quelques années d'études, elle aura donc passé 100 % de son temps sur sa commune natale. Pas toujours facile quand on connaît tout le monde. Mais bien commode parfois quand, justement, on connaît les us et les coutumes, les tenants et les aboutissants de certaines situations.

### Un bilinguisme bienvenu

Renée n'avait pas spécialement poussé ses études en langues vivantes et pourtant, il y en avait deux qu'elle maîtrisait bien dès son embauche : le français bien entendu et le... gallo ! A dame bon diou, ben commode quand on est d'la campagne ! Les petites subtilités de certains mots ou expressions ne lui échappaient pas. Évidemment, à la mairie, les visiteurs parlaient le français mais vous savez ce que c'est : chassez le naturel, il revient au... gallo !

Le fait d'être de la commune lui permettait aussi de facilement situer telle ou telle parcelle, tel ou tel chemin, une route, un lieu-dit. Une mémoire vivante toute faite pour concurrencer la mémoire vive d'un ordinateur.

Et de la mémoire, il en fallait pour traiter tous les dossiers, d'autant qu'à une certaine époque, la secrétaire de mairie était sollicitée pour certaines choses auxquelles on ne songerait pas de nos jours. « Par exemple, certaines

personnes ne savaient pas ou ne cherchaient pas trop à savoir faire leur déclaration de revenus. Donc, ils passaient à la mairie. Il y en avait un qui m'avait répondu, un jour que j'étais en train de lui remplir sa déclaration et de lui demander son revenu imposable : ah ça, ça ne les regarde pas ! ».

### Assainir la situation

Renée a connu quelques bons gros dossiers sur Trémeur : le remembrement qui était déjà lancé avant son arrivée, l'assainissement du Menu Bois (qui n'a jamais vraiment assaini grand-chose), le premier lotissement en 1983, celui des Pommiers, suivi par celui du Chêne Coché puis les Villes Guimont, l'Abbaye et enfin celui du Puits Gaulois.

Au niveau agricole, de multiples tâches lui revenaient : les avortements de vaches à déclarer, les dossiers de prime PAC à faire, les primes pour les vaches allaitantes, pour les bovins mâles... Et Renée ne touchait pas de prime pour ça ! On peut par contre dire que Renée aura elle aussi contribué à assainir la commune puisque la station d'épuration et les réseaux d'assainissement ont vu le jour durant sa présence à la mairie. « Finalement, je n'ai pas regretté d'avoir changé d'orientation. J'avais choisi un bac F8, l'équivalent du SMS (sciences médico sociales d'aujourd'hui). Mais dès mon premier stage, je me suis rendu compte que ça ne me convenait pas. Plusieurs jeunes étaient demandés pour faire des remplacements en mairie. Je me suis trouvée là au moment où Nicole François partait », se souvient Renée. Et tout le monde connaît la suite !

